

Le renseignement israélien fait du chantage sur les malades palestiniens pour en faire des mouchards (Al-Monitor)

17 février 2014



Asmaa al-Ghoul

L'équipe du CICR, traversant à pied le point de passage d'Erez pour évacuer un civil blessé de la bande de Gaza vers Israël où attend une ambulance - Juillet 2007 - Photo : ICRC

Fadi al-Katshan, de la bande de Gaza, a subi une opération chirurgicale vasculaire critique à l'hôpital israélien Tel Hashomer en mai 2013. Un dispositif d'assistance ventriculaire (VAD) a été installé dans son cœur, et il devait revenir plus tard pour une consultation médicale.

L'opération a été un succès, et Katshan est revenu dans sa famille dans la bande de Gaza en bonne santé. Puis à quatre reprises il a essayé d'obtenir un permis de circuler des autorités israéliennes pour une consultation médicale, mais en vain. Peu de temps après, le 16 novembre, il a commencé à sentir de fortes douleurs thoraciques et il est décédé à l'âge de 26 ans.

L'histoire de Katshan est semblable à celles des dizaines de patients qui meurent à cause du blocus sur les passages frontaliers de Gaza. Pourtant, son histoire se distingue des autres car un officier du renseignement israélien avait appelé Katshan après que la première demande de permis de circuler ait été rejetée. L'officier avait dit : « Fadi , nous savons qu'il y a un appareil dans ton cœur qui pourrait s'arrêter dans la minute. C'est pourquoi nous ne te donnerons pas de permis, sauf si tu coopères avec nous ».

Ali al-Katshan a raconté l'histoire de l'épreuve vécue par son fils et le chantage exercé par les services de sécurité israéliens. Dans une interview avec Al -Monitor dans la maison modeste de la famille dans le camp de réfugiés de Nuseirat dans la bande de Gaza, il a déclaré que son fils avait été diagnostiqué avec la maladie de Takayasu, une maladie cardiaque grave. Katshan a été transféré à l'hôpital Al-Maqased à Jérusalem en décembre 2012. Après que le diagnostic ait été rendu, il a été transféré à l'hôpital Al-Mizan à Hébron, puis à l'hôpital de Tulkarem et est finalement arrivé à l'hôpital Tel-Hashomer.

Son père a ajouté : « Il a subi une opération chirurgicale qui a réussi [à Tel Hashomer] et ensuite il a passé du temps à récupérer en Cisjordanie. Puis, il est retourné à Gaza en meilleure santé, avec un VAD dans son cœur. Sa consultation médicale était prévue pour le 5 juillet 2013, mais l'occupation a refusé de lui donner un permis pour entrer et circuler en Israël. »

À ce moment-là, Hanine, la jeune sœur de Fadi nous a interrompus pour préciser qu'une semaine après le refus, il avait reçu un étrange appel téléphonique.

« Mon frère a parlé au téléphone en face de nous, et l'appelant s'est présenté comme un agent du renseignement israélien. Il a dit qu'ils savaient qu'il y avait un dispositif dans le cœur de Fadi, et qu'il pourrait exploser à tout moment. Il a aussi dit à mon frère qu'ils ne lui permettraient pas de retourner à l'hôpital pour sa consultation s'il ne coopérait avec eux et ne les rencontre au passage d'Erez. Puis l'officier a dit, 'Rendez-vous à Tel Aviv' », a-t-elle expliqué.

La mère de Fadi Zana a ajouté : « J'ai entendu l'officier qui parlait. Il parlait très bien l'arabe et il connaissait l'état de santé de mon fils. Il a déclaré à Fadi qu'il pouvait l'appeler à tout moment pour accepter l'offre, comme son numéro apparaissait sur son téléphone mobile. Il a déclaré à Fadi que sinon, il n'obtiendrait pas le permis de passage. Fadi a raccroché et a effacé le numéro ».

Elle a noté que lorsque son fils a effacé le numéro, elle avait le sentiment de le voir mourir lentement sous ses yeux. Il demanda le permis d'entrée en Israël trois fois et toujours sans succès. L'hôpital lui a donné trois rendez-vous différents, mais il n'a pu se rendre à aucun d'eux.

Le père de Fadi a continué, « Nous avons alors compris que l'officier israélien a mis en œuvre sa menace, et mon fils savait qu'il ne pourrait plus [entrer en Israël] pour une consultation. Il était difficile à un hôpital local de faire le suivi de son état, car trop critique ».

Puis la mère de Fadi a commencé à pleurer et a dit : « Il aimait la vie et avait eu l'espoir d'une brillante carrière. Il voulait nous sauver de notre pauvreté, surtout depuis qu'il était le seul parmi mes fils à terminer ses études universitaires. Je pense au jour où il est mort. Il venait de rentrer de la ville de Gaza où il était à la recherche d'un emploi. Il sentit un pincement aigu dans son cœur et nous dit que le dispositif apparemment ne fonctionnait pas bien. Puis il a vomi, pencha légèrement sa tête en arrière et il est mort brutalement. C'était le 16 novembre 2013 ».

Concernant le chantage exercé par les forces d'occupation sur les malades, l'avocat Mohammed al-Elmi, du Centre palestinien pour les droits de l'homme, a déclaré que le passage d'Erez était devenu quelque chose qui ressemble un piège à chantage pour les patients ou leurs compagnons qui ont obtenu une recommandation médicale du ministère de la Santé de l'Autorité palestinienne. Cette recommandation est appelée un « Modèle 1 » et préconise un traitement médical en Cisjordanie ou en Israël.

« Le centre a enregistré plusieurs cas de patients qui ont été détenus par les services secrets israéliens pour interrogatoire au passage d'Erez et qui ont été soumis à un chantage pour fournir des informations sur leurs parents ou sur d'autres personnes », a ajouté Elmi.

S'adressant à Al-Monitor, il explique que lorsque le patient dépose une plainte, le centre prend des mesures avec les autorités - et avec le centre humanitaire au passage d'Erez en particulier - pour suivre l'état du patient ou faire lever l'interdiction de circuler au cas où le passage est refusé .

Elmi a confirmé que dans le cas de l'arrestation d'un patient, le Centre palestinien pour les droits de l'homme adresse des plaintes aux services des prisons israéliennes, à l'Association des Médecins pour les droits de l'homme, au Comité populaire contre la torture et au procureur général israélien. Ces plaintes incluent des informations sur l'état de santé du patient et une demande de libération ou de transfert dans un lieu qui convient à son état.

Il y a des patients qui ont été immédiatement transférés par le renseignement israélien du terminal d'Erez à la prison, comme cela s'est produit avec Iyad Dallas. Achraf, le frère de Iyad, a déclaré à Al-Monitor que Iyad avait été « diagnostiqué avec un cancer dans les os du pied, et qu'il avait voulu quitter la bande de Gaza pour recevoir des soins à l'hôpital Al Maqased à Jérusalem le 24 novembre 2011. Le renseignement israélien l'a retenu pour interrogatoire au passage d'Erez, et il est depuis derrière les barreaux à la prison militaire de Ramon. »

Ashraf Dallas a dit également qu'ils parlent avec Iyad environ une fois par mois, et qu'il leur a dit que les forces d'occupation ne lui permettent pas de voir un médecin et que son état de santé se dégrade. Ashraf Dallas a dit que son frère emprisonné a neuf enfants et que l'avocat a réussi à réduire la peine de Iyad Dallas 15 à 3 ans et demi.

Iyad al-Bazam, directeur du Bureau de l'information au ministère de l'Intérieur [du gouvernement de Gaza], a confirmé à Al-Monitor que l'occupation israélienne tire profit des difficultés de prise en charge [des maladies graves] par les hôpitaux dans la bande de Gaza, en essayant de piéger les patients dans de la collaboration.

« Quand un citoyen va au passage d'Erez pour la première fois, il doit répondre à aux services israéliens de renseignement, où il peut faire face, lui avec ses accompagnants, à des tentatives de chantage », a ajouté Bazam.

Bazam a indiqué que le ministère de l'Intérieur dans la bande de Gaza se réunit avec les patients et leurs compagnons avant et après leurs voyages dans le but de les sensibiliser. Il a ajouté : « Il y a un petit pourcentage [des habitants de Gaza qui deviennent] des collaborateurs en tombant dans ce piège ».

Le Centre palestinien pour les droits de l'homme dit que huit patients ont été arrêtés à la frontière d'Erez entre janvier et mi-novembre 2013. Il s'agit d'une violation de la liberté de circuler, et d'une peine cruelle, selon un communiqué du centre.

L'occupation israélienne a des obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier l'article 56 de la Quatrième Convention de Genève, qui stipule : « La puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir avec le concours des autorités nationales et locales, les établissements médicaux et hospitaliers, et les services de la santé et de l'hygiène dans le territoire occupé ».

Asmaa al-Ghoul

<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/01/gaza-patients-extort...>

Traduction : Info-Palestine.eu - Naguib

»» http://www.info-palestine.eu/spip.php++cs_INTERRO++article14394